

ORDRE DU JOUR203^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

15 juin 2020 | 11 h – 11 h 45 (heure de l'Est)

Les détails pour s'inscrire au webinaire seront envoyés séparément.

Se reporter au besoin au [Manuel des politiques du conseil](#) et au [Règlement administratif](#)

1.	OUVERTURE
	1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour <i>QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que la présidente soit autorisée à modifier l'ordre des discussions.</i>
	1.2 Déclaration de conflit d'intérêts (pages 3 et 4)
2.	AFFAIRES/DÉCISIONS DU CONSEIL
	2.1 Approbation de la nomination d'administrateurs aux comités du conseil et d'autres nominations d'administrateurs – D. Lynch (pages 5 à 9) <i>QUE les personnes énumérées ci-dessous soient nommées aux comités et rôles indiqués, pour les mandats précisés, sur recommandation du Comité des ressources humaines :</i> <ul style="list-style-type: none"> a) <i>Représentants du conseil – Bureau d'agrément</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Jeff Card, mandat 2020-2021</i> • <i>Tim Joseph, mandat 2020-2022</i> b) <i>Représentants du conseil – Bureau des conditions d'admission</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Jeff Holm, mandat 2019-2021 (poursuite)</i> • <i>Changiz Sadr, mandat 2020-2022</i> c) <i>Champion 30 en 30</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Justin Dunn, mandat 2020-2021</i> d) <i>Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) 2020-2021</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Christian Bellini</i> • <i>Dwayne Gelowitz</i> • <i>Sudhir Jha</i> • <i>Carole Lamothe</i> • <i>Jane Tink</i> • <i>Steve Vieweg</i> • <i>Chris Zinck</i> e) <i>Comité sur la gouvernance 2020-2021</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Maxime Belletête</i> • <i>Victor Benz</i> • <i>Nancy Hill</i> • <i>David Lynch</i> • <i>Richard Trimble</i>
	2.2. Recommandation du Groupe de travail sur le plan stratégique pour l'atelier stratégique d'août (compte rendu verbal de la réunion récente, avec diapositives à l'appui) – J. Boudreau
3.	QUESTIONS DIVERSES

4.	PROCHAINES RÉUNIONS
	<p>Réunions du conseil</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} et 2 octobre 2020 (Gatineau-Ottawa, QC-ON) • 7 décembre 2020 (Ottawa, ON) • 22 au 24 février 2021 (Ottawa, ON) • 26 au 29 mai 2021 (Halifax, NS)
	<p>Réunions des comités (Réunion du 15 juin - premières réunions des comités 2020-2021)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comité FAGR : 12 h – 12 h 40 • Comité sur la gouvernance : 13 h – 13 h 40 • Comité RH : 14 h – 14 h 40 • Représentants du conseil – BCAPG : 15 h – 15 h 40 • Représentants du conseil – BCCAG : 16 h – 16 h 40
5.	SÉANCES À HUIS CLOS
	<p><i>QUE le conseil passe en séance à huis clos à la recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil, le chef de la direction d'Ingénieurs Canada, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil, la secrétaire et l'administratrice de la gouvernance.</i></p>
	<p><i>QUE le conseil passe en séance à huis clos à la recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.</i></p>
	<p><i>QUE le conseil passe en séance à huis clos à la recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil.</i></p>
6.	CLÔTURE (motion non requise si toutes les questions ont été traitées)

Document d'appui au conseil d'administration

Conflit d'intérêts

Les membres du conseil et les membres des comités du conseil sont tenus de toujours cerner et signaler les conflits d'intérêts réels, potentiels et perçus. Ces obligations sont énoncées dans la jurisprudence et codifiées dans la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (Loi BNL).

Bien que la notion de conflit d'intérêts ne soit pas définie expressément dans la Loi BNL, elle s'entend généralement de la manière suivante :

- a) Une situation où, en raison de ses intérêts personnels,
- b) ou en raison des intérêts personnels d'un ami proche, d'un membre de sa famille, d'un associé, d'une entreprise ou d'un partenariat dans lequel elle détient une participation notable, ou d'un individu envers qui elle doit s'acquitter d'une obligation, une personne est influencée dans ses décisions et biaisée dans sa capacité
 - i. à agir dans l'intérêt supérieur de la société,
 - ii. à représenter la société équitablement, avec impartialité et sans parti pris.

Il y a conflit d'intérêts lorsque la décision d'un administrateur pourrait être influencée ou pourrait donner l'impression de l'avoir été. *L'influence n'est pas forcément réelle*. Que les administrateurs soient en situation de conflit d'intérêts réels, qu'ils en donnent l'impression ou qu'il y ait tout simplement possibilité de conflit d'intérêts, ils sont tenus de divulguer le conflit d'intérêts au Conseil¹ ou aux membres² lorsque ces derniers doivent se prononcer sur la question en cause, et ils doivent s'abstenir de voter sur ladite question.

Traitement des conflits d'intérêts

Les administrateurs peuvent recourir à la liste de contrôle ci-dessous lorsqu'ils pensent être en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel.

Étape 1 – Cerner le sujet ou la question à l'étude et la situation de conflit potentiel qui est la vôtre.

Exemple : Le conseil est saisi d'une question dont il doit discuter et pour laquelle il doit prendre une décision susceptible d'entraîner un litige entre Ingénieurs Canada et l'organisme de réglementation du génie qui vous a octroyé un permis d'exercice. Vous n'êtes pas automatiquement en situation de conflit d'intérêts – cela dépendra de la situation personnelle de chaque administrateur.

Étape 2 – Évaluez s'il y a conflit d'intérêts ou pas.

Les questions ci-dessous vous aideront à déterminer si vous êtes en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel :

- Est-ce qu'une personne associée à moi, ou moi-même, serait avantagé ou désavantagé par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que je pourrais en tirer ultérieurement des avantages qui pourraient mettre en doute mon objectivité?
- Est-ce que j'entretiens, ou ai-je déjà entretenu une relation personnelle, professionnelle ou financière, ou conclu une association d'une quelconque importance, avec une partie intéressée?

¹ Paragraphes 141(1) et (2) de la Loi BNL

² Alinéa 141(9)a) de la Loi BNL

- Est-ce que ma réputation, ou celle d'un ami ou d'un associé, serait renforcée ou entachée par la décision ou la mesure avancée?
- Est-ce qu'un ami, un associé ou moi-même en sortirait gagnant ou perdant d'une manière ou d'une autre?
- Est-ce que, en raison de mes opinions personnelles ou professionnelles, ou de certains partis pris, je pourrais raisonnablement laisser penser que je ne devrais pas me prononcer sur cette question?
- Ai-je fait des promesses au sujet de cette question ou me suis-je engagé dans un sens ou un autre quant à son issue?
- Est-ce que quelqu'un qui aurait quelque chose à perdre ou à gagner dans cette décision ou cette mesure m'a déjà accordé un avantage quelconque ou une marque d'hospitalité?
- Est-ce que je suis membre d'une association, d'un club ou d'une organisation professionnelle, ou est-ce que j'entretiens des liens quelconques avec des organisations ou des personnes qui seraient avantagées ou désavantagées par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que cette situation pourrait avoir une influence sur mes perspectives d'emplois, abstraction faite de mes fonctions actuelles?
- Y aurait-il d'autres avantages ou d'autres facteurs qui pourraient faire planer un doute quant à mon objectivité?
- Est-ce que je crois fermement en ma capacité d'agir en toute impartialité et dans l'intérêt supérieur d'Ingénieurs Canada?

Comment est-ce que la situation pourrait être perçue par autrui?

- Comment est-ce qu'un citoyen honnête évaluerait cette situation?
- Est-ce que le fait que je me prononce sur cette question pourrait jeter le doute sur mon intégrité et sur l'intégrité d'Ingénieurs Canada?
- Si quelqu'un d'autre agissait de la sorte, est-ce que je le soupçonnerais d'être en conflit d'intérêts?
- Si je participais à l'adoption de cette mesure ou à cette décision, serais-je heureux que mes collègues et le public découvrent les implications que cela a pour moi?
- Comment me sentirais-je si mes agissements étaient dénoncés dans les médias?

Étape 3 – Est-ce que le moment est venu de divulguer le conflit d'intérêts?

Si, après examen, vous en arrivez à la conclusion que votre situation vous place en conflit d'intérêts réel ou potentiel, ou pourrait raisonnablement laisser penser que vous êtes en conflit d'intérêts, le moment est venu de le divulguer. Les administrateurs qui veulent signaler un conflit d'intérêts doivent le faire dès que le contrat ou la transaction en question font l'objet d'une discussion autour de la table du conseil. Ils doivent demander que leur déclaration figure expressément dans le procès-verbal de la réunion³.

Il faut divulguer la nature et l'étendue de l'intérêt que vous avez dans le contrat ou la transaction (ou le projet de contrat ou de transaction)⁴. Le peu de jurisprudence traitant de la nature et de la portée des éléments qui doivent être divulgués en cas de conflit d'intérêts du membre d'un conseil semble indiquer que les autres administrateurs sont en droit de connaître les tenants et aboutissants de la situation (notamment, la nature de l'intérêt et son étendue)⁵. Il est rarement suffisant de simplement déclarer que vous êtes en conflit d'intérêts.

Étape 4 – Et après?

À moins de rares exceptions, en règle générale, l'administrateur en situation de conflit d'intérêts ne pourra pas voter pour approuver ou refuser un projet de contrat ou de transaction, et ce, même lorsqu'il a divulgué son intérêt en bonne et due forme⁶. De plus, comme le veut la pratique exemplaire, il devrait quitter la pièce et ne pas participer à l'essentiel de la réunion du conseil.

³ Paragraphes 141(1) de la Loi BNL

⁴ Paragraphe 141(1) et alinéa 141(9)b) de la Loi BNL

⁵ *Gray v. New Augarita Porcupine Mines Ltd.*, 1952 CarswellOnt 412 (Comité judiciaire du Conseil privé du Royaume-Uni).

⁶ Paragraphe 141(5) de la Loi BNL

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Approbation de la nomination d'administrateurs aux comités du conseil et d'autres nominations d'administrateurs		2
Objet :	Soumettre les recommandations du Comité des ressources humaines (RH) à l'examen du conseil pour la nomination d'administrateurs aux comités du conseil de 2020-2021 et d'autres nominations d'administrateurs	
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil	
Motion(s) à examiner :	<p>QUE les personnes énumérées ci-dessous soient nommées aux comités et rôles indiqués, pour les mandats précisés, sur recommandation du Comité des ressources humaines :</p> <p>a) Représentants du conseil – Bureau d'agrément</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeff Card, mandat 2020-2021 • Tim Joseph, mandat 2020-2022 <p>b) Représentants du conseil – Bureau des conditions d'admission</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeff Holm, mandat 2019-2021 (poursuite) • Changiz Sadr, mandat 2020-2022 <p>c) Champion 30 en 30</p> <ul style="list-style-type: none"> • Justin Dunn, mandat 2020-2021 <p>d) Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) 2020-2021</p> <ul style="list-style-type: none"> • Christian Bellini • Dwayne Gelowitz • Sudhir Jha • Carole Lamothe • Jane Tink • Steve Vieweg • Chris Zinck <p>e) Comité sur la gouvernance 2020-2021</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maxime Belletête • Victor Benz • Nancy Hill • David Lynch • Richard Trimble 	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Christina Mash, administratrice de la gouvernance, agente de liaison avec le Comité RH	
Présenté par :	David Lynch, président du Comité des RH	

Définition du problème/de l'enjeu

- Le Comité des ressources humaines (RH) est chargé de proposer chaque année de nouveaux membres de comités et de recommander des présidents de comités (conformément à la politique 6.12).
- Lors de la réunion du conseil du 22 mai 2020, les comités de 2019-2020 ont présenté des rapports résumant l'état d'avancement de leurs plans de travail pour 2019-2020 et formulant des recommandations pour leurs plans de travail pour 2020-2021.

Action/recommandation proposée

- Le Comité RH de 2020-2021 s'est réuni le 23 mai pour discuter des options pour la composition des comités. Plusieurs facteurs ont été pris en compte, notamment les résultats du sondage d'autoévaluation, les

compétences et l'expérience connues des administrateurs, leur disponibilité pour les mandats envisagés, les exigences concernant la composition des comités énoncées dans les mandats, et le maintien des connaissances au sein des comités.

- D. Lynch, en sa qualité de président du Comité RH et de président sortant, a confirmé auprès de chaque administrateur et administratrice sa volonté de remplir les rôles énoncés dans la motion susmentionnée.

Autres options envisagées

- Aucune

Risques

- Aucun

Répercussions financières

- Aucune

Avantages

- La composition proposée prévoit au moins un rôle pour chaque administrateur et administratrice ayant indiqué une préférence pour un comité. Deux des nouveaux administrateurs ont indiqué qu'ils préféreraient un rôle d'observateurs durant leur première année au conseil.
- Chaque administrateur ou administratrice a été affecté(e) à un rôle correspondant à ses deux premiers choix exprimés dans le sondage d'autoévaluation.
- Les comités commenceront leurs travaux immédiatement après l'approbation de cette motion.

Consultations

- La raison à l'appui de chaque décision d'affectation est présentée à l'Annexe A.
- Le Comité RH a examiné les aspects suivants :
 - Transfert de connaissances
 - Compétences et préférences exprimées (des efforts ont été faits pour faire en sorte que chaque administrateur ou administratrice soit affecté(e) à l'une de ses deux premières préférences).
 - Représentation des divers organismes de réglementation
 - Notes incluses dans les mandats des comités concernant la composition prescrite
 - Recommandation des comités de 2019-2020 concernant le nombre de membres de chaque comité
 - Chaque administrateur ou administratrice a été affecté(e) à au moins un rôle, à l'exception d'un nouvel administrateur ayant indiqué une préférence pour un rôle d'observateur
- Dans le cadre du sondage d'autoévaluation des administrateurs de 2020, on a demandé aux administrateurs d'indiquer les comités auxquels ils aimeraient participer. Les résultats sont résumés ci-après à l'Annexe A.
- Les nouveaux administrateurs et administratrices ont également été invités à répondre au sondage d'autoévaluation et à indiquer les comités auxquels ils aimeraient participer, et ils ont confirmé ces préférences lors des conversations téléphoniques de bienvenue et d'orientation qu'ils ont eues avec E. Spence et C. Mash.
- Le rapport de fin d'exercice de chaque comité, fourni dans la documentation pour la réunion du conseil de mai, comprenait la charge de travail et les recommandations relatives à la composition du comité, et le Comité RH en a tenu compte.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Le personnel mettra à jour l'information publiée dans le site Web.
- Les comités de 2020-2021 se réuniront et entreprendront leurs travaux.

Annexe

- Annexe A : Matrice des réponses au sondage d'autoévaluation de 2020 concernant les comités auxquels les administrateurs aimeraient participer et résumé des raisons des affectations

Annexe A : Matrice des réponses au sondage d'autoévaluation de 2020 concernant les comités auxquels les administrateurs aimeraient participer et résumé des raisons des affectations

Nom	Prov.	Fin de mandat	Mandat	Observateur	Comité RH	Comité sur la gouv.	Comité FAGR	BCAPG	BCCAG	30 en 30	GTPS	Affinité
Christian Bellini	ON	2021	1			x	x					
Danny Chui	ON	2023	2		M						M	M
Nancy Hill	ON	2023	1		2	1		3	4			
Kelly Reid	ON	2022	1		M							
Changiz Sadr	ON	2022	1		4	3	5	2	1			
Kathy Baig	QC	2022	2								M	M
Maxime Belletête	QC	2023	1	3	2	1	5	4	6			
Carole Lamothe, ing.	QC	2021	1		5	1	2	3	4			
Nicolas Turgeon	QC	2023	1	1								
Chris Zinck	NS	2022	1		x		x					
Jean Boudreau	NB	2022	2		M						M	M
Dawn Nedohin-Macek	MB	2021	1		M							
Jeff Holm	BC	2021	2		x	x	x		M			
Michael Wrinch	BC	2021	1		x	x	x				M	M
Justin Dunn	PEI	2023	2		2	3	1	5	4	0		
Dwayne Gelowitz	SK	2021	2		x		x					
Victor Benz	AB	2023	1	1		0		3	2			
Tim Joseph	AB	2023	1		5	4	3	1	2			
David Lynch	AB	2021	2		M	M					M	
Jane Tink	AB	2022	1			x	x					
Jeff Card	NL	2023	2		3	4	5	1	2		M	
Sudhir Jha	NWT	2023	1	3			1	2				
Richard Trimble	YK	2021	2			x	x					

- Les cases en rouge indiquent une affectation à un comité/rôle.
- Les « M » indiquent une affectation prescrite dans le mandat du comité ou (préalablement) approuvée à ce comité/rôle.
- Les autres chiffres correspondent aux préférences exprimées dans le sondage d'autoévaluation et lors des conversations téléphoniques de bienvenue; les « X » indiquent un intérêt, sans préférence particulière exprimée.

Résumé des raisons des affectations

Indique l'intérêt de la personne et son auto-évaluation du domaine de compétence requis pour le rôle en question. Indique également les rôles qui sont prescrits par le mandat du comité et ceux qui favoriseront le transfert de connaissances.

(a) Comité sur la gouvernance (politique du conseil 6.8)

Le Comité se compose d'au moins trois administrateurs, dont le président sortant. Le Comité sur la gouvernance de 2019-2020 a recommandé un total de quatre membres. Ce nombre a été haussé pour ajouter un rôle.

Nom	Organisme	Fonction	Comité en 2019-2020	Raison
Maxime Belletête	OIQ	Membre	Aucun (nouvel administrateur)	Compétent dans ce domaine; intérêt exprimé dans le sondage et lors des appels de bienvenue
Victor Benz	APEGA	Membre	Aucun (nouvel administrateur)	Compétent dans ce domaine
Nancy Hill	PEO	Présidente recommandée	Aucun (nouvelle administratrice)	Compétente dans ce domaine; avocate; intérêt exprimé dans le sondage et lors des appels de bienvenue
David Lynch	APEGA/président sortant	Membre	Divers	Prescrit dans le mandat du comité – rôle de président sortant; transfert de connaissances et planification de la relève
Richard Trimble	Yukon	Membre	Comité FAGR	Hautement compétent dans ce domaine; l'un des deux choix exprimés dans le sondage

(b) Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) (politique du conseil 6.4)

Le Comité FAGR est composé d'au moins cinq administrateurs, dont un administrateur de chacun des trois plus grands organismes de réglementation, soit PEO, l'OIQ et l'APEGA. Un comptable professionnel agréé doit aussi être membre de ce comité. Le Comité FAGR de 2019-2020 a recommandé un total de sept membres.

Nom	Organisme	Fonction	Comité en 2019-2020	Raison
Christian Bellini	PEO	Membre	BCCAG	Prescrit dans le mandat du comité – PEO; compétent dans ce domaine; intérêt exprimé dans le sondage
Dwayne Gelowitz	APEGS	Président recommandé	RH	Compétent dans ce domaine; deuxième choix exprimé dans le sondage, après le Comité RH; expérience comme président
Sudhir Jha	NAPEG	Membre	Aucun (nouvel administrateur)	Compétent dans ce domaine; premier choix exprimé dans le sondage
Carole Lamothe	OIQ	Membre	Gouvernance	Prescrit dans le mandat du comité – OIQ; compétente dans ce domaine; intérêt exprimé dans le sondage
Jane Tink	APEGA	Membre	Observatrice	Prescrit dans le mandat du comité – APEGA; possède de l'expérience dans ce domaine; intérêt exprimé dans le sondage
Steve Vieweg	CPA	Membre	FAGR	Prescrit dans le mandat du comité – rôle de CPA; poursuite du mandat de 2019-2020; transfert de connaissances et planification de la relève
Chris Zinck	NS	Membre	Observateur	Hautement compétent dans ce domaine; deuxième choix exprimé dans le sondage, après le Comité RH

(c) Représentant du conseil – Bureau d’agrément (politique du conseil 6.9)

Un représentant expérimenté du conseil auprès du BCAPG, J. Card, participera au Comité sur la responsabilité en matière d’agrément, et T. Joseph devrait être inclus à titre d’observateur afin d’assurer le maintien des connaissances.

Nom	Organisme	Fonction	Comité en 2019-2020	Raison
Jeff Card	NL	Mandat 2020-2021	Représentant du conseil au Bureau d’agrément	Transfert de connaissances et planification de la relève; premier choix exprimé dans le sondage
Tim Joseph	APEGA	Mandat 2020-2022	Aucun (nouvel administrateur)	Grand intérêt exprimé dans le sondage et lors des appels de bienvenue; possède de l’expérience dans ce domaine

(d) Représentant du conseil – Bureau des conditions d’admission (politique du conseil 6.10)

Nom	Organisme	Fonction	Comité en 2019-2020	Raison
Jeff Holm	NL	Mandat 2019-2021 (poursuite)	Représentant du conseil au Bureau des conditions d’admission	Transfert de connaissances et planification de la relève
Changiz Sadr	PEO	Mandat 2020-2022	Observateur	Grand intérêt envers ce rôle; premier choix exprimé dans le sondage

(e) Champion 30 en 30

S. Gwozdz ayant quitté le conseil, ce rôle sera vacant à compter du 30 juin. Ce rôle n’était pas inclus dans le dernier sondage d’autoévaluation, mais le sera désormais afin de jauger l’intérêt des administrateurs et administratrices pour ce rôle. J. Dunn a été identifié en fonction de son grand intérêt et de son engagement à l’égard de l’objectif de l’initiative 30 en 30, et il a accepté d’assumer le rôle de champion.

Déjà établi, inclus à titre de référence :**(i) Comité RH (politique du conseil 6.12)**

Le Comité RH est constitué du président, du président élu et du président sortant, de même que d’un conseiller du Groupe des chefs de direction et d’au moins deux autres administrateurs.

- a) Le président sortant agit normalement à titre de président, à moins que le comité en décide autrement.

Nom	Organisme	Fonction
Danny Chui	PEO	Membre
David Lynch	APEGA	Président
Jean Boudreau	AIGNB	Membre
Dawn Nedohin-Macek	EGMB	Membre
Kelly Reid	PEO	Membre
Ann English	Conseillère - Groupe des chefs de direction	Membre

(ii) Groupe de travail sur le plan stratégique (GTPS) (nommé par le conseil en octobre 2019)

Le Groupe de travail sur le plan stratégique 2022-2024 est composé du président, du président élu et du président sortant (en mai 2020, l’actuel président sortant sera remplacé par le nouveau président élu), ainsi que de trois autres membres du conseil satisfaisant aux critères suivants :

- En être à leur premier mandat au conseil (avec une probabilité raisonnable de renouvellement), ou leur second mandat, à condition que ce mandat se poursuive au moins jusqu’en 2022. Ce critère vise à garantir que tous les membres sont des administrateurs pendant toute l’élaboration du plan et au moins pendant la première année de sa mise en œuvre, à l’exception de l’actuelle présidente et du président sortant actuellement en poste.
- Appartenir à des zones de compétence différentes.

Nom	Organisme	Fonction
Danny Chui	PEO	Membre
David Lynch	APEGA	Membre
Jean Boudreau	AIGNB	Présidente
Kathy Baig	OIQ	Membre
Michael Wrinch	EGBC	Membre
Jeff Card	PEGNL	Membre